



Accessibilité Universelle

5.03 ENTRÉE PRINCIPALE ET VESTIBULE

ENTRÉE PRINCIPALE

Il est important de favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.

Dimensions reliées aux portes battantes

- Largeur libre, porte ouverte : 920 mm minimum;
- Largeur de porte recommandée pour deux personnes côte à côte : 1200 mm;
- Hauteur libre des portes : 2030 mm minimum;
- Hauteur libre sous un ferme-porte : 1980 mm minimum;
- Hauteur du seuil de porte : 13 mm maximum, biseauté;
- Aire de manœuvre de niveau d'au moins 1800 mm de diamètre, du côté extérieur et d'au moins 1500 mm du côté intérieur de toute porte située sur un parcours accessible;
- Aire de manœuvre libre de tout empiètement lié à l'ouverture de la porte;
- Dispositif empêchant l'ouverture si une personne se trouve dans l'aire de manœuvre de la porte;
- Dégagement latéral : 750 mm du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm si elle pivote en direction opposée;
- Plancher avec surface ferme, stable et antidérapante;
- La surface de sol ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm de diamètre;
- Toute ouverture en long située au sol doit être perpendiculaire à l'axe de la circulation.

Généralités pour portes battantes

- Privilégier un système d'ouvre-porte automatique avec plaque située à 915 mm du sol;
- Positionner le bouton sur le mur contigu à la plaque ou sur un mur adjacent, à au moins 1 m de la porte ou bien sur un support métallique perpendiculaire fixé à proximité de la porte, pour dégager l'aire d'ouverture de la porte;
- Utiliser des ferme-portes conçus pour permettre l'ouverture de la porte lorsqu'on applique une poussée maximale de :
 - a) 38 N pour les portes donnant sur l'extérieur
 - b) 22 N pour les portes intérieures;
- Spécifier la fonction DA pour « delayed action », permettant un ajustement du délai de fermeture;
- Permettre un temps de fermeture de la porte de 3 à 15 secondes, mesuré entre la position d'ouverture de 70 degrés et 75 mm de sa position fermée;
- Spécifier aussi le code BF pour « barrier free », permettant une action beaucoup plus douce et facile;
- Privilégier un vitrage assurant une visibilité de part et d'autre des portes;
- Munir les portes vitrées de bandes horizontales ou de motifs contrastants;
- Installer les charnières au cadre de porte et non au sol, sur pivot;
- Privilégier une bande de protection de 300 mm dans le bas de la porte;
- Installer les coupe-froid sur le bas de la porte et non sur le seuil.



Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région

495, rue du Sud C.P. 307, Cowansville, Québec, J2K 3S7

Tél : 450-266-4744 Fax : 450-266-1263

Point de service de Farnham : Maison communautaire de Farnham, 455 rue Yamaska Est, Farnham .

Tél : (450) 293-8778 Heures d'ouverture : mercredi de 9h00 à 15h30

Site internet: www.aphpcr.qc.ca Courriel : info@aphpcr.qc.ca

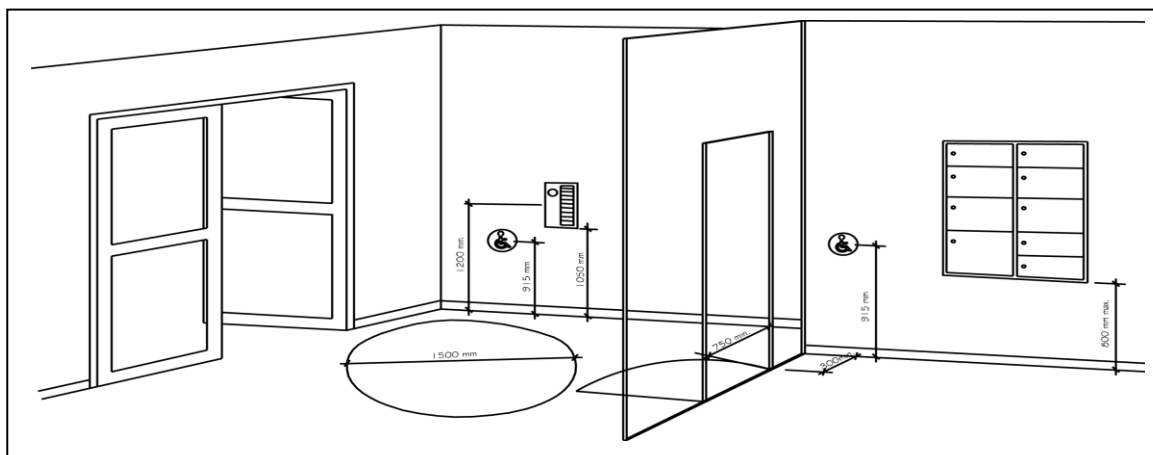
Généralités pour portes tournantes

- Favoriser les modèles larges de type à large diamètre, offrant tout l'espace et la sécurité nécessaires pour les fauteuils roulants et équipés d'un bouton de vitesse réduite. Éviter les autres modèles;
- Favoriser un éclairage uniforme surtout en présence d'une marquise : 300 lux minimum.

VESTIBULE

Accès et aire de manoeuvre

- Aire de manoeuvre de 1500 mm de diamètre minimum hors de la zone d'ouverture de la porte et devant tout équipement;
- Dégagement latéral de 750 mm du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm si elle pivote du côté opposé (voir dessin ci-dessous);
- Espace minimum libre entre un équipement et le mur adjacent de 300 mm;
- La surface de plancher ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm;
- Équipements de contrôle (systèmes d'interphone, commutateurs, téléphones, etc....) :
 - a) Choisir des équipements permettant un accès facile aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
 - b) Favoriser l'utilisation d'équipement permettant la reconnaissance visuelle et sonore;
 - c) Installer des plaques d'ouvre-porte automatique à 915 mm du plancher;
 - d) Installer les boutons des équipements à une hauteur de 1050 mm (1200 mm maximum);
 - e) Prévoir un équipement de communication bi-directionnel adapté pour les personnes sourdes et malentendantes;
 - f) Prévoir dans ces lieux un facteur de réverbération pour éviter le phénomène d'écho d'un maximum de 0,30 à 0,45 sec. maximum afin d'assurer la meilleure qualité sonore possible. L'utilisation de matériaux absorbants au plafond et sur les murs pourrait s'avérer nécessaire. Le volume sonore s'en trouvera également diminué;
 - g) Privilégier les équipements pouvant être actionnés d'une seule main.
- Équipements de service :
 - a) Portier (liste de noms et de boutons d'appel) : boutons positionnés idéalement à 1050 mm (1200 mm maximum) du plancher;
 - b) Boîtes aux lettres : section inférieure des boîtes à 800 mm du plancher. Prendre entente avec Postes Canada et le propriétaire de l'immeuble pour faciliter l'accès des personnes se déplaçant en fauteuil roulant aux boîtes aux lettres les plus basses.



Généralités

- Privilégier un plancher à surface ferme, stable et antidérapant;
- Prévoir un éclairage dirigé sur les équipements de 300 lux minimum;
- Éviter le contraste d'éclairage entre l'intérieur et l'extérieur;
- Prévenir l'éblouissement en contrôlant les effets de contre-jour;
- Éviter les changements brusques de niveau.

Liens :

<http://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

<http://www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite>